

ON ABONNE
 Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 TARN, DORDOGNE, LOI ET GARONNE,
 TARN-ET-GARONNE:
 Un an, 16 fr.
 Six mois, 9 fr.
 Trois mois, 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS:
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

PRIX DES INSERTIONS
 ANNONCES,
 25 centimes la ligne.
 RÉCLAMES
 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 usés.

L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courrier du Lot*.
 Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des
 annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'*Echo de
 Quercy*, le *Mémorial*. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans
 le journal le *Gourdonnais*.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 12 Septembre 1868.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 10 septembre.	70 50	100 90
Du 11	70 30	101 »
Du 12	70 30	100 50

BULLETIN.

Jefferson Davis, l'ex-président de la Confédération du Sud aux Etats-Unis, vient d'arriver à Londres. La dépêche qui signale ce fait annonce aussi que la cour de police de Manchester a jugé les individus arrêtés pour participation aux troubles qui se sont produits au meeting Murphy. Trois d'entre eux ont été condamnés à la prison, d'autres à une amende; d'autres ont été remis en liberté sous caution.

On écrit de Londres que le rapport de la commission juridique, chargée d'examiner les questions d'extradition vient d'être publié. La commission se prononce en faveur d'une plus grande facilité dans la rédition réciproque des individus prévenus de crime. Les prévenus politiques, à l'exception des assassins, en demeureraient exclus.

Le général Grant a publié un ordre autorisant les commandants militaires du Sud à employer les troupes pour aider les autorités civiles qui en feront la demande, mais seulement quant il s'agira d'appuyer des procédés légaux. Cette disposition a été prise à la suite d'une pétition adressée au président Johnson par des conservateurs de Charleston pour réclamer la protection militaire contre les violences qu'ils redoutaient de la part des nègres.

Les avis du Mexique portent que Juárez aurait démenti le bruit qu'il aurait offert aux Etats-Unis de leur vendre une partie du territoire mexicain.

Le *Courrier italien* et la *Gazette* de Venise assurent que la démission législative de Garibaldi a été motivée par une lettre pressante de Mazzini dont le texte pourra être prochainement

publié. Le *Times* fait remarquer que cette démission coïncide avec la formation de la société secrète, dite de la *Vengeance de Mentana*, et il suppose que la nouvelle association ne s'est pas formée sans le consentement et la participation du général. Le journal de la cité semble même croire qu'il se prépare quelque nouvelle agression contre Rome et que Garibaldi n'a donné sa démission qu'afin d'éviter le reproche de profiter de son inviolabilité parlementaire pour se lancer dans de nouvelles entreprises.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Londres, 9 septembre.

Hier, l'Irlandais Byrne, soupçonné de félicanisme, a été arrêté. Il était porteur d'armes et de munitions. L'ex-président du Sud, Jefferson Davis, est arrivé. A Manchester, 41 prisonniers ont comparu, hier, devant la Cour de police. Trois d'entre eux ont été condamnés à la prison; les autres ont été condamnés à une amende ou ont été libérés sous caution.

Le *Times* a reçu le télégramme suivant de Philadelphie, 8 septembre :
 Un combat a eu lieu entre les troupes fédérales et les Indiens du Kansas. Ceux-ci ont été battus, mais on ignore le chiffre de leurs pertes. Les troupes fédérales ont eu 4 morts et 17 blessés.

Marseille, 8 septembre.

Les lettres de Constantinople sont du 2 septembre. Elles portent que l'amiral Farragut devait quitter prochainement Constantinople; après avoir procédé à plusieurs opérations hydrographiques aux deux entrées du Bosphore.

Une députation grecque avait remis à l'amiral américain une adresse le remerciant des sympathies des Etats-Unis pour la cause hellénique.

Kurrachee, 8 septembre.

Le bâtiment hollandais, le *Hollandsrew*, allant de Shields à Batavia, a brûlé en pleine mer : dix passagers sont morts dans cette catastrophe.

Les journaux de l'Inde blâment unanimement la nomination de Lord Mayo au poste de gouverneur général.

Belgrade, 8 septembre.

Le bruit court que les Turcs évacueront prochainement le fort de Zvornik, le dernier point qu'ils occupent encore en Serbie.

Les tribunaux hongrois demandent à confronter le prince Karageorgewitch et ses complices avec les individus arrêtés en Serbie et qui les ont dénoncés. Le gouvernement Serbe a exprimé le désir que cette confrontation ait lieu à Semlin, ville située sur le Danube, en face de Belgrade. On pense que les autorités hongroises accèderont à ce désir.

La femme, grasse et vive en couleurs, avait une physionomie ignoble. La première pensée de ceux qui auraient pu la regarder eût été celle-ci : cette femme n'a pas de cœur.

Elle prit la parole.
 — Eh bien ! c'est donc ce soir la fin... dit-elle. Le fournisseur apportera le second mioche, vous ferez l'ouvrage, et puis... ma foi, nous toucherons les vingt mille livres.

L'homme tressaillit; c'était Joseph Lambert !
 — Savez-vous, reprit la mégère, que vous avez eu bien de la peine à vous décider !... Ah ! ah ! il faut vous prier, mon bijou...

— Taisez-vous, dit Lambert, d'un air sombre.
 — Et si l'on ne vous avait parlé de votre enfant, dont vous voulez faire un *mossieur*, vous n'auriez pas consenti encore...

— Oh ! non ! mais je l'aime tant, mon pauvre fils !...

— Bah ! bah ! des bêtises... il héritera de dix mille francs de plus à votre mort... D'ailleurs, il ne saura jamais rien; et puis, la moitié de la besogne est déjà faite.

En ce moment, on frappa trois petits coups à la porte, puis un coup plus fort, puis deux autres.

C'était le signal attendu. La mégère ouvrit.
 — Bonsoir, madame Poissonnier, dit une petite voix flûtée, légèrement accentuée d'italien.

Et un homme sec maigre, à la figure blafarde, enveloppé d'un manteau sous lequel semblait être caché un paquet volumineux, entra, salua Lambert, et tirant de sa poche un portefeuille, le déposa sur la table.

Il n'est pas besoin d'ajouter que la porte avait été refermée avec soin.

— Voici les vingt mille livres, continua l'étranger.
 Puis, entr'ouvrant son manteau :

— Voilà l'enfant, le dernier... dépêchez-vous...

FLORENCE ET ROME.

D'après des correspondances dignes de foi, le gouvernement italien se montrerait fort préoccupé en ce moment, de la question romaine. Dans les cercles officiels de Florence, on parlerait d'une démarche qui allait être faite à Paris pour amener entre l'Italie et le Saint-Siège un *modus vivendi* dont l'adoption entraînerait l'évacuation de Rome par les troupes françaises. Le cabinet Menabrea, invoquerait à l'appui de ses propositions le protocole du 31 juillet dernier, qui assure pleine et entière exécution à la convention relative au paiement de la dette pontificale afférente aux provinces annexées.

L'interprétation semblerait abusive aux esprits les mieux disposés en faveur de l'Italie. Tellement que nous hésitons à croire qu'on ait adressé au gouvernement de l'Empereur la réclamation dont parle le correspondant italien.

Dans tous les cas, soit à Paris soit à Rome, on n'est, croyons-nous, nullement disposé à modifier la situation actuelle. L'heure serait, du reste, assez mal choisie. D'une part, le cabinet Menabrea se trouve en lutte réglée avec l'opposition qui espère bien le renverser un jour ou l'autre. En second lieu, de précieuses informations ne laissent pas de doute au sujet d'une nouvelle entreprise garibaldienne, désignée sous l'appellation significative de *vengeance de Mentana*. Double motif pour maintenir nos troupes d'occupation en Italie.

On écrit de Rome, le 8 septembre :

Au prochain consistoire, fixé à la fin de septembre, le Pape remettra le chapeau rouge aux cardinaux Barili et Ferriari, qu'il a nommés le 13 mars dernier et qui étaient alors absents de Rome. Les promotions cardinales sont ajournées au consistoire de décembre.

On prête depuis longtemps à Pie IX l'intention de ne laisser subsister que deux ministères, celui des affaires étrangères et celui des affaires intérieures, chacun deux confié à un cardinal. Le cardinal Antonelli garderait le premier; le cardinal Berardi aurait l'autre, dans lequel les finances, la justice, la police, les travaux publics et les armes formeraient autant de divisions administrées par des chefs de service. Ce projet, qui introduirait dans le mécanisme du gouvernement temporel de la Papauté une économie hautement réclamée par les esprits pratiques, est, en ce moment, l'objet d'études sérieuses.

Pour extrait : A. Laytou

Revue des Journaux

On écrit de Londres, le 6 septembre, au *Moniteur* :

« La question religieuse occupera la première place lors de la grande lutte du scrutin. C'est au futur parlement qu'il appartiendra de décider si le vote de la chambre des communes actuelle, au sujet de l'Eglise établie d'Irlande, sera maintenu ou annulé. Libéraux

au revoir.
 Il plaça sur la table, à côté du portefeuille, un enfant enveloppé de langes, et fit un pas pour sortir.

Lambert le retint par son manteau.
 — Pardon, monsieur, lui dit-il, je ne puis achever cette œuvre infernale...

— Ah ! ah ! tu hésites aujourd'hui... ricana l'italien.

— Je ne veux pas être deux fois infanticide, hurla Lambert à voix basse.

— Misérable, tais-toi !... fit l'italien en lui serrant le bras; je te paye, agis !

— Et si je ne voulais pas ? demanda Lambert.

— Si... tu ne voulais pas ?

— Oui.

— Eh bien ! je dirais ceci à la justice, après avoir remporté le portefeuille et le second enfant : « Hier soir, 15 octobre 1828, un homme, de la fenêtre d'un pavillon du pont Neuf, a jeté un enfant dans la Seine... Cet homme se nomme Lambert; il demeure rue Garancière, n° 5. »

— La justice ne vous croirait pas...

— La justice croit à tous les crimes qu'on lui dénonce.

— Mais vous seriez arrêté aussi !...

— Oh ! que non pas. Un billet anonyme remplirait parfaitement mes intentions auprès du procureur du roi... Et quand l'interrogatoire pèserait sur ta tête, Lambert, je te défie bien de ne pas pâlir et de ne pas avouer...

— Oh ! mon Dieu, murmura le malheureux père, pourquoi m'avez-vous donné un fils !...

Le Poissonnier attendait avec anxiété la fin de ce débat. Elle se serait bien gardée de parler en cette occurrence.

— Tandis que, au contraire, murmura l'infâme Italien, si tu achèves la besogne... tu seras riche, tranquille, honoré; ton fils, entends-tu, ton fils-pourra occuper une position sociale, que l'argent seul

et conservateurs ont choisi ce terrain pour mesurer leurs forces respectives, et le parti tory sent très-bien que son succès ou sa chute se trouve ainsi attaché d'une manière étroite au sort de l'Eglise anglicane irlandaise. Il espère rencontrer dans les passions protestantes auxquelles il compte faire appel, un appui très-puissant, il croit beaucoup à l'efficacité de l'influence qu'exerce le haut clergé. De leur côté, les libéraux sont décidés à soutenir avec vigueur leurs doctrines, et la lutte, si intéressante au double point de vue de la théorie et de la pratique, sera d'autant plus importante que le nouveau droit de suffrage fonctionnera pour la première fois.

MONITEUR.

On lit dans le *Bulletin du Moniteur* :

« La guerre civile se poursuit dans la république haïtienne entre le président Salnave et les nègres des Mornes du Nord, du Cacos, que dirigent les généraux Nissage-Saget et Pétion-Faubert. Des deux côtés la lutte est fort acharnée, et bien que la ville de Port-au-Prince, d'après les dernières nouvelles, paraisse moins menacée, la situation du président était fort critique. Le gouvernement a donné pleine satisfaction aux réclamations de notre consul au sujet des mesures arbitraires dont certains de nos nationaux ont été menacés sous prétexte de service militaire. Un aviso de la marine anglaise, le *Mullet*, avait mouillé sur la rade de Port-au-Prince. »

FRANCE.

Sous ce titre « *Les trois Traités* » et sous la signature de M. Cohen, le journal *la France*, s'exprime ainsi :

Trois traités solennels ont réglé successivement de grandes et difficiles questions, aussi bien au point de vue de l'intérêt français qu'au point de vue de l'intérêt européen, dont il a toujours été solidaire.

« L'un se nomme le traité de Paris; il a fait entrer le Turque dans le droit public de l'Europe; il a donné à l'intégrité et à l'inviolabilité de l'Empire ottoman la garantie des grandes puissances; il a posé le titre de l'arbitrage préalable dans toute question de nature à amener un conflit.

« Le second se nomme le traité de Zurich, qui a consacré vis-à-vis de l'Autriche l'indépendance de l'Italie, et se complète par la convention du 15 septembre qui a fixé, vis-à-vis de l'Italie elle-même, les limites de son territoire.

fait trouver. Enfin, il ne mourra pas d'épuisement... comme Marianne !

Lambert était haletant.

— Si tu ne veux pas agir, poursuit encore l'homme au manteau, ton fils gagnera comme toi son pain à la sueur de son front. Il mourra à la peine, peut-être... car le travail forcé engendre la maladie; la maladie le chômage, la misère; et la misère c'est la mort... Veux-tu donc être le meurtrier de ton fils ?...

A ces paroles, le passé, comme un fantôme, se dressa devant Lambert.

— Assez ! assez ! j'obéirai ! dit-il.

Et, la force lui manquant, il tomba accablé sur sa chaise.

Au mot *j'obéirai*, l'italien sortit avec un ricane ment sardonique, et disparut bientôt à l'extrémité du pont.

La suite de cette histoire apprendra aux lecteurs ce qu'était cet Italien, et aussi quelle cause lui faisait sacrifier impitoyablement deux pauvres petites victimes.

On sait que les plus grandes vertus, comme les plus grands vices, mènent sur la route du crime. Par amour paternel, Lambert était devenu meurtrier.

Il avait fait connaissance de la veuve Poissonnier de la même façon que se font toutes les rencontres à Paris, par ricochet. La mégère l'avait compris par son amour paternel et dans son ambition; et, comme parfois elle négociait avec fort peu de respect pour la loi, elle s'était promis de le mettre à l'épreuve, c'est-à-dire de vérifier si réellement l'or lui tenait au cœur.

L'occasion se présenta bientôt.

La mégère, gagnée par l'italien, et craignant l'échafaud, corrompit à son tour Lambert, en l'appelant, comme l'italien lui-même venait de le faire, mauvais père.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 12 Septembre 1868.

LE FILS DE L'ÉTOUFFEUR

PAR TURPIN DE SANSAY.

III.

Le soir même du jour où Cyprien fit sa dénonciation chez le commissaire, à onze heures trois quarts sonnait, une scène étrange se passait dans le pavillon du pont Neuf, formant l'angle du quai des Lunettes.

La porte était verrouillée intérieurement, les fenêtres étaient closes avec de la serge qui défiait les regards indiscrets, et, sur une petite table, au milieu de l'arrière-boutique, brûlait une chandelle fumeuse.

Un homme et une femme étaient assis autour de la table. Tous deux s'observaient sans prononcer une parole.

L'homme était pâle, inquiet, il avait l'œil hagard.

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des Gens de Lettres.

» Le troisième se nomme le traité de Prague, qui a sanctionné les victoires de la Prusse et la reconstitution de l'Allemagne, mais en déterminant les conditions territoriales et politiques de cette transformation si brusquement accomplie.

» Par ces trois actes diplomatiques, la question orientale, la question italienne et la question allemande ont été closes pour la France.

» Pour rouvrir ces questions, ainsi fermées par les traités qui sont les assises du nouveau droit public de l'Europe, que faudrait-il ? Il faudrait que les puissances avec lesquelles la France a négocié l'état actuel des choses, viennent attaquer elles-mêmes ce qu'elles ont établi et remettre en question tout ce qui a été convenu à ces diverses époques.

UNION.

L'Union expose la situation présente de l'Italie, et concluant de son exposé que cette situation ne peut durer elle indique le remède à appliquer : « La France, écrit M. de Riancey, peut tout arrêter et tout prévenir. Qu'elle donne le coup de grâce à l'unité expirante, qu'elle sauve l'Italie de ses prétendus amis, qu'elle saisisse ses vrais ennemis. Qu'elle exige le respect dû à la foi des traités qu'elle charge M. de Banneville de réclamer l'exécution des stipulations de Zurich et, sinon, de les imposer.

» L'œuvre sera bientôt faite, et, au lieu d'être un péril, l'Italie deviendra le gage de la paix, parcequ'elle sera rendue à la justice, à l'ordre et à la liberté.

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

L'Empereur et le Prince Impérial ont quitté aujourd'hui, à une heure, le camp de Châlons et doivent arriver ce soir à Fontainebleau. Avant son départ, l'Empereur a passé en revue les troupes du camp et a distribué des récompenses. Aucun discours n'a été prononcé.

Après-demain, avant de partir pour Biarritz avec l'Impératrice et le Prince Impérial, l'Empereur présidera, au palais de Fontainebleau, le conseil des ministres.

En se rendant à Biarritz, l'Empereur s'arrêtera à Mont-de-Marsan où il prendra l'embranchement sur Tarbes, pour se rendre au camp de Lannamezan. S. M. a passé aujourd'hui samedi, les troupes en revue. La Cour s'installera demain à la résidence des Pyrénées.

La reine d'Angleterre est arrivée ce matin à Paris par la ligne de l'Est, venant de Lucerne. Sa Majesté est montée dans un landau fermé, à deux chevaux avec ses filles et son fils, pour se rendre à l'ambassade anglaise. L'auguste voyageuse quitte Paris ce soir, se rendant à Cherbourg, où elle s'embarquera pour Londres.

La visite de l'Empereur au camp de Lannamezan se confirme. A cette occasion la Compagnie des chemins de fer du Midi s'occupe d'organiser un train de plaisir pour le jour de la revue d'honneur.

La Presse dément le bruit qui s'était répandu que M. Henri Rochefort avait été cité devant la cour d'assises du Brabant pour outrage à un souverain étranger. Aucune poursuite n'a été ni demandée ni ordonnée.

Une fois sur la pente, on ne peut plus reculer. Le meurtrier le comprit après le départ de l'homme au manteau.

La Poissonnier le pressait d'en finir. Alors, il passa autour du cou de l'enfant un mouchoir préparé par la mégère, l'étouffa brutalement, ouvrit l'œil-de-bœuf qui donnait sur la Seine et précipita le cadavre dans le fleuve.

Puis, prenant sa part des vingt mille francs, il la porta à ses lèvres en pensant à son fils... Des pleurs inondèrent ses yeux.

IV.

Cyprien était laborieux ; il aimait son état, et déjà il avait dépassé la limite qui, dans la gravure sur cuivre, sépare l'ouvrier de l'artiste.

Ce soir-là, comme d'habitude, il travaillait, dans son atelier, à reproduire un de ces chefs-d'œuvre que nous a légués Rembrandt, lorsqu'on vint le prier de se rendre chez le commissaire de police.

Comme il avait promis de se mettre à la disposition de la justice, en cas de besoin, et pour affirmer sa déclaration du meurtre, il se rendit chez le magistrat de sa section.

Là, deux agents l'attendaient. Le commissaire lui fit renouveler, sous serment, sa déposition du matin, et le pria de vouloir bien guider l'autorité dans l'accomplissement de son mandat.

Tous trois se mirent en marche ; d'autres agents suivaient à distance.

A l'entrée du pont Neuf, ils virent un homme, couvert d'un manteau, accouru sur la marnelle ; cet homme, semblait observer le cours de l'eau ; ils le

— Nous voici revenus aux premiers jours du mois d'août : Aujourd'hui à six heures du matin, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Ducray Chevalier, opticien, marquait 18 degrés 5 au dessus de zéro ; à midi, 28 degrés 5 au dessus de zéro, à deux heures, 31 degrés au dessus de zéro.

— Nous trouvons dans un journal belge cette note assez excentrique :

« On s'entretient beaucoup, dans les cercles de Bruxelles, d'une éventualité qui, si elle se réalisait, amènerait des conséquences assez imprévues. Il s'agit de la mort du jeune comte de Hainaut, héritier présomptif de la couronne belge.

» On croit généralement que le Prince impérial de France serait fiancé à la jeune princesse Marie-Amélie, qui atteint sa dixième année.

» En l'absence d'autre héritier mâle, le roi Léopold pourrait ainsi, par cette union, réaliser à un moment donné, l'annexion des deux pays, sans guerre et sans opposition de l'Angleterre.

» L'auteur de cette note a ouïlié une chose : c'est que la Constitution belge exclut absolument les femmes de la succession au trône soit directement soit en vertu d'une alliance avec un prince étranger.

— L'Empereur, dont la sollicitude, pour tout ce qui touche aux questions sociales de ce temps, est constamment en éveil, a fait mander il y a quelques jours à Fontainebleau, un agriculteur distingué, connu pour son expérience et son entente des difficiles problèmes de la vie rurale.

Après s'être enquis de l'état des récoltes, des prix de chaque production et des améliorations à introduire dans le travail des champs, Sa Majesté s'est longuement entretenue de l'établissement des banques agricoles qui commencent à fonctionner dans plusieurs départements. L'intelligent agronome, consulté sur ce point délicat, n'a pas laissé ignorer que le principal obstacle aux résultats sérieux qu'on peut attendre de ces maisons de crédit réside dans l'absolutisme de l'article 2102, dont la révision est devenue indispensable.

— L'administration des chemins de fer du Midi vient d'ordonner sur toutes ses lignes l'installation de cabinets inodores dans le fourgon des bagages ; ces cabinets sont situés au milieu et à l'extrémité du fourgon ; à droite et à gauche se trouvent deux stalles isolées par des portes ; à chaque station, quelque courte qu'elle soit, une personne indisposée a le droit de requérir le chef de train et de se faire conduire au fourgon des bagages.

CALENDRIER DU LOT.

DA	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
13	Diman.	s Aimé.	
14	Lundi.	E. de la s. C.	Albas, Luzech, Assier, St-Jean-de-Laur, St-Clair.
15	Mardi.	O. de la Nat.	Figeac.
16	Mercr.	Quatre-Temps	Prayssac.
P. L. le 2, à 4 h. 7 du matin. D. Q. le 9, à 10 h. 13 du soir. N. L. le 16, à 1 h. 29 du soir. P. Q. le 23, à 3 h. 31 du soir.			

prirent pour un rêveur, notre siècle en abonde ! Mais ce qu'ils ne virent pas, c'est que l'aspect des uniformes le fit tressaillir, et que, dès lors, son regard ne quitta plus la direction du quai des Lunettes.

Arrivés au pavillon que nos lecteurs connaissent, sur un signe de Cyprien, les agents frappèrent à la porte.

Personne ne leur répondit.

— Au nom de la loi ! dit l'un d'eux, ouvrez !

Toujours même silence.

Alors, s'emparant des madriers qui se trouvaient sur le pont, dont les fissures nécessitaient déjà des travaux de réparation, ils ébranlèrent la porte, qui, bientôt se détachant de ses gonds, leur céda le passage.

Ils entrèrent.

Près de la table, un homme était debout, tenant d'une main la chandelle fumeuse, et de l'autre s'appuyant sur le dossier de sa chaise, comme s'il n'avait pas la force de se soutenir.

Son regard errant semblait ne pas s'apercevoir de ce qui se passait.

— Au nom du roi, je vous arrête ! dit l'agent, Cyprien, qui avait d'abord laissé passer les exécuteurs judiciaires, s'avança à son tour.

Alors, un cri terrible s'échappa de sa poitrine. Il avait reconnu son père.

Il se jeta à genoux en pleurant, et lui demanda pardon de l'avoir dénoncé.

— Dieu est juste ! dit Lambert ; ce qu'il fait est bien fait.

La loi n'a pas le temps d'être sensible, elle ; aussi, sans s'émouvoir des pleurs et des embrassements du père et du fils, les agents continuèrent leurs recherches dans le pavillon et retirèrent la femme Poissonnier d'une espèce de cave où elle s'était réfugiée.

— Ce n'est pas moi, mes bons messieurs !...

Chronique locale.

MERCURIALES.

Moyennes du mois d'août.

Froment, l'hectolitre	27 37
Mais, id.	17 10
Légumes secs, id.	20
Pommes de terre, id.	7
Avoine, id.	13
Vin, la pièce de 220 litres, sans bois	60
Foin naturel, 100 kil.	9
id. artificiel, id.	7
Volaille, le kilogramme	1 50
Viande de bœuf, les 100 kil. poids vif	75
Viande de veau, id.	75
id. de mouton, id.	70
id. de porc, id.	115
Bois, le stère	12
Charbon de bois, les 100 kilog.	11

M. le Préfet du Lot, vient d'accorder une gratification de 20 fr. au sieur Caste (Pierre), boucher, à Laroque-des-Arts, pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve, dans la journée du 26 juillet dernier, en retirant des eaux du Lot un individu qui venait de s'y noyer.

Des éloges et une gratification de 10 fr. viennent d'être accordés au sieur Aussel (Pierre), de la commune de Soucirac, à raison du courageux dévouement dont il a fait preuve, le 12 juillet dernier, à l'occasion de l'incendie de la maison Chastagnol.

Par décision de Mgr :
 Ont été nommés. — M. Delom, vicaire de Banhac, curé de Lugagnac ;
 M. Boyé, vicaire de Lugagnac, vicaire de Banhac ;
 M. Delfour, vicaire de St-Suveur à Figeac.

M. de Capella, inspecteur général des ponts et chaussées, est arrivé à Cahors, lundi dernier, pour sa tournée d'inspection annuelle.

Les vendanges sont déjà ouvertes à Cahors.

On nous écrit de Luzech, 10 sept. 1868 :
 « Monsieur le Rédacteur,

Le 8 septembre dernier, Luzech célébrait sa fête annuelle. On peut dire que la ville s'est tenue à la hauteur de son ancienne réputation. Dès neuf heures du matin, une foule nombreuse se pressait dans les rues. La mairie, les principales avenues étaient pavées de drapeaux, et des mâts ornés d'oriflammes supportaient des guirlandes de feuillage, qui se déroulaient sur tout le parcours du canal. Vers dix heures des musiciens choisis de la fanfare de Caussade ont fait leur entrée dans Luzech. Ils se sont aussitôt rendus au logis des commissaires de la fête. Depuis ce moment, ils n'ont, pour ainsi dire, pas cessé de se faire entendre sur les différents points de la ville, et malgré leur nombre assez restreint la bonne exécution des morceaux ne laissait guère à désirer. A deux heures du soir, ont commencé divers jeux nautiques sur la rivière. Un mâ de cognac se dressait sur un bateau amené

s'écria-t-elle avec force grimaces ; ce n'est pas moi ; je suis innocente comme un pauvre chérubin du bon Dieu... mes bons messieurs !

On le voit, le caractère des misérables et presque toujours le même : cruel devant l'impunité, lâche devant la punition.

On mit les menottes aux deux meurtriers. Lambert, reprenant alors sa présence d'esprit, divulga aux agents la scène qui venait de passer.

— S'il en est temps encore, dit-il, sauvez l'enfant !... Mais non, reprit-il, je l'ai étouffé...

Un rire strident acheva sa pensée. Cyprien sanglotait, la tête dans ses mains.

Aussitôt on envoya chercher les sondeurs, et bientôt deux barques, descendant la Seine, jetèrent leurs crochets.

On retrouva l'enfant, mais l'eau et la strangulation en avaient fait une masse informe.

Il devait servir de pièce de conviction dans le procès qui allait s'ouvrir.

On amena les coupables à la Conciergerie. Cyprien obtint de donner le bras à son père pour le soutenir jusque-là.

Déjà on avait tourné le quai, déjà on approchait de la porte principale de la prison, lorsque derrière un poteau soutenant un réverbère boiteux, parut un ombre, puis un homme qui semblait être là en observation.

Cet homme était recouvert d'un manteau. Lambert poussa un cri.

— Le voilà ! c'est lui ! hurla-t-il ; voilà l'assassin véritable... arrêtez-le !...

Les agents, le croyant fou, le poussèrent brutalement dans la Conciergerie, et la porte de la prison se ferma sur lui.

Quant à la femme Poissonnier, on avait été obligé de la porter.

Cyprien crut comprendre ce que voulait dire son père ; il se mit à la poursuite de l'homme au man-

devant le pont, qui réunit à la terre ferme côté occidental de la presque-île. L'attention des spectateurs s'est ensuite portée vers un bal avait lieu à la mairie, brillamment illuminé dès huit heures, tandis que de nombreuses grandes lanternes vénitennes éclairaient à giorno les promenades qui bordent le canal. Un feu d'artifice tiré à huit heures sur la droite du Lot, précédait une retraite aux flambeaux qui n'a pas manqué de pittoresque. Rouvert à neuf heures et demie, le bal ne s'est fermé que vers trois heures du matin.

Malheureusement un accident des plus regrettables survenu sur la route de Saint-Vincent à Luzech, avait signalé la matinée. Un roulier, conduisant une charrette pesamment chargée, a été pris par une voiture, attelée d'un cheval ardent, entre la banquette du chemin et les roues de son véhicule. Violentement jeté sur un talus assez rapide on l'a relevé pour le porter au village de Saint-Vincent où il a reçu les premiers soins que réclamait son état, jusque à l'arrivée du docteur Pélissier, accouru de Luzech, à la première nouvelle de ce qui s'était passé. Le malheureux a supporté avec le plus grand courage un pensement douloureux ; le moindre mouvement lui causait en effet, les plus vives souffrances : les deux os de la jambe étaient brisés. On espère que les suites ne seront pas trop graves. Les personnes qui étaient dans la voiture, cause première de l'accident, jetées sur la route par la violence du choc en ont été quittes pour de légères contusions.

Argéez, etc. F. D.

On nous écrit de Montfaucon, 9 sept. 1868 :

Monsieur le Rédacteur,
 Une lettre particulière, et des plus affectueuses, partie du chevet de l'illustre malade, nous permet de rassurer les nombreux amis de M. de Montalembert.

« M. Nétalon n'a trouvé absolument rien d'inquiétant dans les suites de l'accident » que M. de Montalembert a éprouvé, il y a huit jours. Son ancienne maladie, qui dure depuis plus de deux ans, n'en amène point de subit aggravation. Il n'en résulte pour le malade que des ennuis nouveaux provenant de l'impossibilité où il est d'écrire ou même de lire à son aise par suite des contusions et des blessures qu'il a reçues aux deux poignets et à l'œil droit.

Pour extrait : A. L.

On nous écrit de Montfaucon :

Monsieur le Rédacteur,
 Veuillez bien appuyer ma motion à propos de *Murocinctum*, en écrivant *Murceint* et non *Murceint* comme écrit M. le curé de Francoulès. Pourquoi cette S ? Les Latins n'auraient jamais dit *Muriscinctum*, nom banal qui s'applique ou peut s'appliquer à toute ville entourée de murailles ; mais *Murocinctum*, oppidum environné de la muraille, la muraille par excellence, le mur extraordinaire, au singulier *Murocinctum*.

Votre fidèle et dévoué serviteur.
 M. l'abbé Augustin SERRES.

On nous écrit de St-Céré :

« Vous avez eu l'excellente idée de nous fournir, dans votre n° 5 courant, des renseignements sur les opérations de la loterie de Toulouse. Par ces renseignements vous vous

teau.

Il le chercha dans les petites rues avoisinantes, et finit par l'atteindre rue Boileau, au moment où il allait gagner le pont St-Michel.

Il l'arrêta vivement.

— Monsieur, lui dit-il, vous devez connaître le mystère qui s'est passé dans le pavillon du pont Neuf.

— Je ne vous comprends pas, répondit l'inconnu.

— Monsieur, continua Cyprien, si j'en juge par le cri arraché à mon père lors de votre présence à la porte de la Conciergerie, vous devez savoir qu'il n'est pas le meurtrier, lui !...

— Jeune homme, vous êtes fou ; je vous répète que j'ignore ce que vous voulez dire... Laissez-moi passer.

— Non ! mille fois non, vous ne passerez pas, et de gré ou de force, vous me suivrez !

— Ne jouez pas avec votre existence, enfant.

— Peu m'importe la vie ; et dussé-je mourir, je vous empêcherai de m'échapper.

Cyprien voulut alors saisir l'étranger à bras-le-corps pour l'entraîner ; mais tout à coup il sentit la lame froide d'un poignard lui labourer les chairs, et il tomba privé de sentiment.

L'Italien prit rapidement la fuite et gagna le faubourg St-Germain.

(La suite au prochain numéro.)

Le dernier numéro de l'ECLIPSE donne le portrait-charge de MM. Lissagarey, et Paul de Cassagnac.

Conseil général.

Séance du 24 août 1868.

L'an mil huit cent soixante-huit, et le 24 août, les membres du Conseil général du Lot, en vertu de la convocation qui leur a été adressée par M. le Préfet, se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture, dans le lieu ordinaire de leurs séances.

Etaient présents : MM. DELTHEIL, C^e MURAT, BESSIÈRES, DUFOUR, ROQUES, BRUGALIÈRES, LIMAYRAC, DUPUY, DELPECH, PRADINES, TACHARD, BESSE DE LAROMIGUIÈRE, DE LAGARDELLE, DUPHÉNIEUX, D'ARCIMOLES, DE LAVOUR-LABOISSE, DELPON, GLANDIN, SÉRAGER, CALMON, DOMPHNOU, CUNAC, MATERRE.

Décret de convocation. — Ouverture de la session. — Bureau. — Installation.

M. le Préfet donne lecture du décret de S. M. l'Empereur, en date du 18 juillet dernier qui convoque les Conseils généraux pour le 24 août et déclare ouverte la session de 1868. Il donne aussi connaissance d'un autre décret de S. M., en date du 15 août, qui nomme Son Exc. le Maréchal Canrobert président du Conseil général ; MM. Deltheil et le C^e Murat, vice-présidents, et M. Besse de Laromiguière, secrétaire.

MM. Deltheil, C^e Murat et Besse de Laromiguière, prennent immédiatement place au Bureau.

Absence de S. Exc. le Maréchal Canrobert et de M. Pagès. — Regrets.

Après leur installation, M. le Préfet communique au Conseil une lettre de M. le Maréchal, dans laquelle Son Exc. témoigne ses regrets de ce que, retenu à Paris par les exigences de son commandement, il ne peut cette année venir prendre part aux travaux du Conseil général. M. le Président donne ensuite connaissance d'une lettre de M. Pagès, qui, par suite de l'état de sa santé, se trouve dans l'impossibilité de venir assister à cette session. Le Conseil admet l'excuse de ces deux membres et décide qu'il sera fait mention au procès-verbal des regrets qu'il éprouve d'être cette année privé de leur concours.

Discours de M. le Préfet.

M. le Préfet prend ensuite la parole, et dit combien il regrette que sa récente arrivée dans le département dont Sa Majesté l'Empereur vient de lui confier l'administration, ne lui ait pas encore permis d'en étudier les besoins ; qu'il arrive avec le désir de remplir dignement sa tâche et qu'il espère, avec le concours de tous et particulièrement des membres de cette assemblée, atteindre facilement ce but.

Allocution de M. le Président.

M. le Président prenant à son tour la parole remercie M. le Préfet de sa sollicitude pour les intérêts du département, et dit, au nom du Conseil général, dont il est heureux, dans cette circonstance, d'être l'organe, qu'il peut compter sur le concours de tous les membres qui sont disposés à le seconder dans l'accomplissement de la tâche qu'il va avoir à remplir et que lui rendra facile le bon esprit dont sont animées les populations du département.

Commission.

Sur l'invitation de M. le président, les membres du Conseil se réunissent en comités d'arrondissement pour former les trois commissions qui auront à examiner les diverses affaires qui lui seront soumises dans le cours de cette session.

Ces trois commissions seront ainsi composées :

1^{re} Commission. — Finances.

MM. Roques, Dufour, Bessières, Dupuy, Calmon, Cuniac, Sérager, Siryès, Delpon, Laborie.

2^e Commission. — Travaux publics.

MM. Limayrac, Brugalières, Delpech, Demeaux, C^e Murat, Glandin, Duphénieux, de Lagardelle.

3^e Commission. — Vœux et objets divers.

MM. de Laromiguière, Tachard, Pradines, d'Arcimoles, Cypières, Deltheil, Materre, Domphnou.

Jury d'expropriation. — Liste.

Après que M. le Président a eu fait connaître la composition de ces commissions. Le Conseil, en exécution de l'art. 29 de la loi du 3 mai 1844, s'occupe de la désignation des jurés spéciaux qui seront chargés de régler les indemnités qui pourront être dues aux propriétaires dépossédés pour cause d'utilité publique.

La séance est levée.

Séance du 25 août 1868.

Etaient présents : MM. DELTHEIL, président ; C^e MURAT, vice-président, DUFOUR, BESSIÈRES, LIMAYRAC, BRUGALIÈRES, DUPUY, ROQUES, DELPECH, PRADINES, TACHARD, DE LAGARDELLE, DUPHÉNIEUX, D'ARCIMOLES, DELPON, DE LAVOUR-LABOISSE, GLANDIN, SÉRAGER, CALMON, DOMPHNOU, CUNAC, MATERRE, DUMEAUX, SIRIÈS, CYPIÈRES, BESSE DE LAROMIGUIÈRE, secrétaire.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans réclamation.

Budget. — Sous-chapitre 1^{er}. — Casernement de la brigade de Puy-l'Évêque. — Observations.

Un membre de la 2^e commission soumet à l'examen du Conseil, le sous-chapitre 1^{er} du budget départemental et propose d'allouer tous les crédits qui s'y trouvent inscrits. Il fait seulement observer que la somme de 4,500 fr., demandée pour le loyer de la caserne de gendarmerie de Puy-l'Évêque, avait paru exagérée à la Commission ; qu'à la vérité, d'après les renseignements qui lui avaient été donnés, le propriétaire qui exigeait cette somme ne faisait que demander l'intérêt de son argent ; l'édifice qu'il ferait construire pour y loger la gendarmerie devant lui coûter une somme de 30,000 fr. ; mais la commission s'est demandée s'il ne serait pas possible de traiter de meilleures conditions, soit en obtenant de ce propriétaire qu'il réduisit son devis, soit en traitant avec toute autre personne qui ne serait peut-être pas si exigeante et elle a cru devoir appeler sur ce point l'attention de M. le Préfet, qui a promis de tenir compte de cette observation. Le conseil général, consulté sur les propositions de la Commission, vote toutes les allocations contenues au sous-chapitre 1^{er}, qui s'élèvent à la somme de 42,810 fr.

La suite au prochain numéro.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

Septembre.

9 Delmas (Marie-Eugénie-Léonie), faubourg St-Georges.

Mariages.

9 Méric (Joseph), cultivateur, à Pradines, et Méric (Jeanne), des Junies commune de Cahors.
14 Roulhac Léon-Joseph), tanneur, à Cabazat, et Barry (Marie), faubourg St-Georges.

Décès.

9 Mateu (Marie), 2 mois, rue des Boulevards.
10 Paillé (Pierre), terrassier au chemin de fer, 42 ans, de St-Bonnet (Haute-Vienne), hospice.
10 Nozières (Claude), 74 ans, de Castelnau (Lot), hospice.
11 Enfant du sexe masculin, né-mort des époux Murat et Barriat, à Regourd.
11 Alix (Louise), 9 mois, rue Coin-de-Lastie.
12 Cadiergues (Jean-Baptiste), propriétaire, 81 ans, rue des Elus.
12 Fabre (Marie-Alice), 6 ans, rue St-James.

Pour la chronique locale : A. Layrou.

Départements

M^{me} veuve Forestier, grand-mère de deux imprimeurs, vient de mourir à Montauban, à l'âge de 103 ans ; elle avait conservé l'usage de toutes ses facultés intellectuelles, et c'est pour ainsi dire sans secousse et sans douleur qu'elle est passée de la vie à la mort.

Tout ceux qui ont visité Decazeville savent que, sur quelques points, les houillères sont entrées spontanément en combustion, et que l'incandescence se manifeste par des jets de flammes aux couleurs les plus variées, qui offrent pendant la nuit un spectacle fantastique. Il en est particulièrement ainsi à la découverte de Combes, où les houilles brûlent depuis plusieurs années.

C'est sur ce point que s'est produit, dans la nuit du 5 au 6 septembre, un phénomène inattendu. Une masse, d'au moins dix mille mètres cubes, s'est éboulée, et a provoqué un renflement d'air, et, par là, une explosion formidable, qui a soulevé et transporté au loin des matières enflammées.

Ces matières ont mis le feu à une maison appartenant à la compagnie, dans laquelle se trouvaient trois chevaux qui ont pu être sauvés.

On frémît à la pensée des épouvantables conséquences qu'aurait eues l'explosion si elle était survenue dans le jour, pendant que trente-deux ouvriers et leurs surveillants étaient employés sur le point qui en a été le théâtre.

— On lit dans le Journal du Tarn :

Un acte de profanation jusqu'ici sans précédent dans notre cité s'est accompli au cimetière des Planques, dans la nuit de mercredi à jeudi. On s'est introduit avec effraction dans un caveau de famille où reposent deux jeunes filles : la pierre fermant l'entrée de la cripte a été enlevée, puis le malfaiteur est descendu dans l'intérieur du monument, où il a laissé cinq allumettes, dont trois seulement avaient brûlé. Rien n'a été soustrait, et les fermetures ont été remplacées avec le plus grand soin. La police a ouvert une enquête.

Pour extrait : A. Layrou.

Variétés

LA SCIENCE ET LES PROGRÈS DE L'ESPRIT HUMAIN.

DISCOURS DE M. AMIGUES A LA DISTRIBUTION DES PRIX, du Lycée de Cahors.

(Suite et fin).

A part Viète et Copernic, le XVI^e siècle fut surtout un siècle d'érudition. Avant d'entreprendre les recherches originales, il fallait étudier les anciens et se pénétrer de leurs méthodes. Le siècle suivant fut celui des grandes découvertes.

Copernic avait révélé le vrai système du monde. Restait à connaître les lois mathématiques du mouvement des planètes, la nature des courbes qu'elles décrivent, la vitesse de leurs mouvements, les dépendances de ces éléments divers. Ce fut l'œuvre de Kepler. Cet astronome résuma l'harmonie des mondes en trois lois immortelles, auxquelles il a attaché son nom. Ces lois étaient le fruit d'une effrayante persévérance mise au service d'un vaste génie. La troisième seule avait exigé vingt-deux ans d'efforts. Tous les obstacles furent enfin surmontés, et le 15 mai 1618 il fut donné à Jean Kepler de connaître seul le gigantesque mécanisme de l'univers. Sa joie fut si grande qu'il se crut victime d'une illusion. Il recommença ses calculs, et, rassuré enfin sur ses craintes, il annonça au monde sa découverte. « Le sort en est jeté, dit-il, j'écris mon livre. Qu'on le lise dans le temps présent ou dans la postérité, peu m'importe ; il peut attendre son lecteur. Dieu n'a-t-il pas attendu six mille ans un contemplateur de son œuvre ? » Voilà le noble orgueil qu'inspire à cette grande âme la découverte de la vérité. Voilà l'homme tel que la science le fait.

La mécanique devait aller plus loin ; et, comme un effet permet de remonter à sa cause, ainsi la connaissance des mouvements des planètes devait conduire à la connaissance des forces qui les produisent. Mais, pour résoudre un tel problème, les méthodes de la science étaient encore trop incertaines. Elles furent

bientôt complétées par Wallis, Huygens, Galilée, Toricelli. Grâce à cette immortelle phalange, les méthodes infinitésimales et les lois de la mécanique atteignirent un degré suffisant de précision, et l'année même où mourait Galilée, naissait Isaac Newton, qui devait révéler au monde le principe de l'attraction universelle et arracher aux cieux le secret de leur puissante harmonie. Désormais l'astronomie fera place à la mécanique céleste, et l'observateur n'aura plus qu'à vérifier les prophéties du calcul.

Au XVII^e siècle comme au XVI^e, la France demeura complètement étrangère aux grandes découvertes de l'astronomie. Mais les sciences abstraites lui furent redevables de presque tous leurs progrès ; et tandis que Pascal, s'obstinant à suivre les méthodes des anciens, égalait tantôt Archimède et tantôt Apollonius, tandis que Roberval et Fermat préparaient les voies au calcul infinitésimal, Descartes faisait une révolution qui allait marquer une ère nouvelle dans l'histoire de la science. Grâce à ce hardi novateur, l'algèbre fut investie d'un pouvoir souverain sur le domaine de la géométrie, qui bientôt n'eut plus de bornes. La méthode moderne était trouvée. Ce nouvel instrument multipliait à ce point la puissance de l'esprit humain que le plus modeste étudiant pouvait désormais entrer en lutte avec un Pascal ou un Archimède.

Tous ces grands travaux scientifiques ne furent pas sans influence sur les destinées de notre littérature. Au commencement de XVII^e siècle, la langue française était comme l'argile des statuaires, assez docile pour se prêter aux hardiesses du génie, assez consistante pour prendre une forme définitive. Façonnée par Descartes et Pascal, elle conserva la trace des méthodes scientifiques. Elle en eut la rigueur et la clarté. Ainsi fut créée cette belle langue, admirable instrument de logique et d'analyse auquel n'échappa aucune idée abstraite ou générale, immortel monument de l'esprit français qui, au milieu de nos bouleversements, bravant l'œuvre des siècles, est resté debout comme une protestation du génie.

Cependant Toricelli découvrait la pesanteur de l'air et Pascal organisait l'expérience du Puy-de-Dôme, Newton et Descartes révélaient les propriétés de la lumière : de toutes parts la physique inaugurait les méthodes expérimentales et se signalait par des progrès décisifs. Aristote, accablé par le témoignage des faits, perdait tous les jours de son crédit. La philosophie scolastique reculait devant la philosophie naturelle. A l'esprit d'autorité se substituait peu à peu l'esprit de la science, c'est-à-dire l'esprit de critique et de libre examen. On a voulu faire honneur à Descartes d'avoir émancipé la pensée humaine. Rendons à ce grand philosophe les hommages qui lui sont dus, mais ne dérobons pas à la science la part qui lui revient. N'oublions pas que le peuple, toujours rebelle aux abstractions, personnifie volontiers en un seul homme les grandes évolutions de l'humanité et qu'à cet égard nous partageons tous, dans une large mesure, les préjugés de la foule.

Grâce aux progrès du calcul infinitésimal, l'œuvre du XVIII^e siècle ne fut ni moins grande ni moins belle. Quand Newton eut découvert le principe de l'attraction, il en tira cette conséquence que les lois de Kepler n'étaient point l'expression exacte de la vérité, et que les mouvements des planètes, au lieu d'être rigoureusement conformes, devaient subir des perturbations lentes et insensibles. Ces perturbations étaient-elles de nature à se compenser à la longue, ou bien s'accumulant à travers les siècles, devaient-elles conduire notre monde solaire à une ruine certaine ? Le secret de notre destinée se trouvait tout entier dans le principe de l'attraction. Mais il appartenait au calcul de l'en dégager, et les méthodes mathématiques, encore trop incertaines, ne permirent point à Newton de résoudre le problème. Réduit alors à faire des conjectures, il s'arrêta à cette idée qu'un système de forces aussi compliqué ne pouvait nous conduire qu'au chaos ; et il s'en remit à la Providence du soin de réparer les désordres produits par l'attraction.

Le problème que Newton osait à peine regarder en face, le XVIII^e siècle l'entreprit et le mena à bonne fin. Ce fut l'œuvre de cinq géomètres, Clairaut, Euler, d'Alembert, Lagrange et Laplace. Grâce aux efforts du génie, grâce aux nouvelles méthodes de calcul, il fut enfin démontré que l'attraction newtonienne, loin d'être une cause de désordre, assurait au système solaire une stabilité indéfinie. Trois astres étaient encore les géomètres. C'était d'une part Neptune, qui se disposait à quitter notre système, puis Jupiter, qui menaçait de se précipiter sur le Soleil, enfin la Lune, qui inspirait des inquiétudes pour notre globe. Laplace surmonta toutes les difficultés, et ces astres rebelles, devenus enfin les esclaves du calcul, ne purent se permettre que des écarts périodiques.

Jamais le génie mathématique n'avait enfanté de tels prodiges. Mais ce n'était point assez pour Laplace d'embrasser les modifications du système solaire dans le passé et dans l'avenir. Ce n'était point assez de plonger son regard dans l'espace sans bornes et dans l'immensité du temps. Législateur des mondes visibles, il se tournait vers l'invisible et révélait par ses calculs la rotation des anneaux de Saturne, enlevant ainsi cette découverte à l'infatigable Herschel et à son immense télescope. Puis, dévoilant de nouveaux mystères, il rattachait le phénomène des marées au principe de l'attraction universelle et marquait des limites aux fureurs de l'Océan.

En même temps la physique faisait d'immenses progrès, et la chimie s'affirmait par des méthodes indiscutables, grâce au génie prodigieux de Lavoisier.

Ainsi la science pénétrait les secrets de l'univers. La nature vaincue était forcée de révéler ses mystères. Les éclipses de lune et de soleil, les effets de la foudre, la brusque apparition des comètes, tous ces étranges phénomènes qui naguère répandaient l'effroi à travers les peuples, n'exciteront plus désormais qu'une curiosité scientifique. Plus de folles terreurs ni de vaines superstitions. L'homme, jusqu'alors courbé par l'épouvante, se relève enfin dans sa dignité : c'est l'heure de l'affranchissement.

Depuis cinquante ans, la science change le monde. Elle s'épanche en bienfaits sur les peuples et s'affirme par d'incessantes merveilles. La foule, arrachée à son indifférence, tourne vers elle ses regards. Mais dominée par l'imagination, éblouie par l'éclat de prodiges toujours renaissants, elle ne voit de la science que les résultats et dédaigne volontiers toute recherche qui tarde à se traduire par d'utiles applications.

L'illustre Biot, alarmé de ces symptômes, redoutait de voir la science se détourner des recherches désintéressées et des hautes spéculations. « Gardons-nous disait-il tous tant que nous sommes qu'il cultivons la science, de nous laisser troubler à ce bruit

êtes rendu agréable à vos abonnés. A l'avenir, ne vous serait-il pas possible, Monsieur, d'avoir à Toulouse même un correspondant exact qui vous tint au courant des nouvelles opérations, et de continuer à nous renseigner sur les époques des tirages, sur les numéros gagnants et sur la valeur des lots gagnés ? Dans le Lot, certainement beaucoup de personnes sont intéressées à connaître les résultats de cette loterie. Par vos informations vous pouvez leur rendre un véritable service dont elles devront vous être très-reconnaissantes.

» Si vous pouvez donner satisfaction à ces personnes, veuillez bien annoncer dans votre feuille, que désormais vous nous fournirez les renseignements désirables. »

Veuillez agréer, etc.

Un de vos abonnés.

Nos dispositions sont prises pour pouvoir donner à nos abonnés des renseignements complets sur les tirages à venir de la loterie de Toulouse.

A. L.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Le directeur des Postes a l'honneur d'informer le public que depuis le 1^{er} septembre la 3^{me} levée des boîtes aux lettres supplémentaires de la ville est supprimée les dimanches et jours fériés.

En conséquence, ces jours-là, à partir de 2 heures du soir, le public doit déposer à la boîte du bureau de poste les correspondances qu'il a à expédier par les courriers du soir ou de la nuit.

On frappe activement à la monnaie de Paris de nouvelles pièces de 20, 50 centimes, un et deux francs. On sait que c'est le 1^{er} du mois prochain que les pièces de même valeur cessent d'avoir cours forcé dans les relations commerciales. On sait aussi que pour en faciliter le retrait elles continueront d'être reçues aux caisses publiques jusqu'au 1^{er} janvier prochain exclusivement.

JURISPRUDENCE.

Au moment où la chasse vient de s'ouvrir, il n'est pas inutile de reproduire la décision suivante qui a été rendue par la chambre criminelle de la Cour de cassation :

Le procès-verbal tendant à établir un délit de chasse doit être déclaré nul si l'affirmation a eu lieu plus de vingt-quatre heures après le délit, sans que le rédacteur du procès-verbal explique par aucun cas de force majeure ce retard dans l'affirmation.

Vainement, serait-il dit au procès-verbal, que la rédaction du procès-verbal n'a pu avoir lieu qu'un certain temps après le délit, pour renseignements à recueillir.

Ce n'est pas de la rédaction du procès-verbal, laquelle pourrait suivre à une distance plus ou moins grande la perpétration du délit de chasse, mais c'est au moment même du délit que commence à courir le délai accordé par la loi pour l'affirmation.

Beaucoup de personnes croient avoir le droit de tirer sur les chiens qui parcourent leur propriété, soit la nuit, soit le jour ; c'est une grande erreur qu'il importe de faire cesser, dans l'intérêt de ceux qui pourraient pêcher par ignorance, car il en cuit de tuer ou blesser un animal domestique. La Cour de cassation a décidé, et c'est aujourd'hui une jurisprudence définitive, que le fait de blesser ou de tuer un chien, même sur son terrain, constitue une contravention à l'art. 479, § 1^{er} du Code pénal, qui punit de 11 à 15 fr. d'amende ceux qui auront causé du dommage à la propriété mobilière d'autrui, sans préjudice des dommages intérêts dus à la partie civile.

Une heureuse innovation va être apportée dans la forme des permis de chasse. Au lieu de la grande feuille qui se déchire aux plis et se salit dans les poches ou dans le carnier, l'administration a décidé que l'on créerait des ports d'armes sur carton, pouvant tenir dans le portefeuille et donnant la photographie du titulaire au verso. Le contrôle du signalement, devenu difficile pour les gendarmes peu érudits, serait ainsi facilité par la reproduction des traits du chasseur.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet :

Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance,

S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de l'administration, 19, rue neuve-des-Capucines,

Dans les départements : aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

des exigences populaires. Poursuivons avec persévérance notre patient travail d'exploration, sans les écouter.»

Je n'ai pu résister au plaisir de citer ces nobles paroles. Je ne veux pas toutefois qu'elles vous laissent des craintes exagérées. Les savants de notre époque ne se sont point détournés des sources pures; ils ont su dédaigner la popularité. La chimie, la physique, les sciences exactes ont rivalisé de progrès. Deux sciences nouvelles se sont fondées, l'une qui nous permet de remonter jusqu'aux origines de notre globe et nous fait assister à toutes ses transformations minérales et organiques; l'autre, qui pénètre les secrets de la vie par les méthodes expérimentales et qui, déjà grosse de promesses, comme autrefois la chimie, a comme elle son Lavoisier, M. Claude Bernard.

Soyons donc sans crainte sur l'avenir. Les sévères beautés de la science ne seront point délaissées. L'homme ne se détournera point de ces puissantes consolatrices. Ne sont-elles pas aux grandes âmes une source d'inépuisables voluptés, aux âmes blessées un refuge contre les tristesses qui les assiègent? Non! elle ne périra pas cette flamme immortelle qui dévore le génie et l'entraîne à la recherche du vrai. Nul souffle impur n'aura prise sur elle.

Quand le matelot d'Horace est en présence des restes d'Architas échoués sur la plage, il laisse échapper ces naïves et touchantes paroles: Que lui a-t-il servi, dit-il, d'avoir parcouru les régions de l'espace et d'avoir promené son esprit à travers la voûte des cieux, puisqu'il devait mourir?

Quid profuit illi
Oetheras peragrasse domos animoque rotundum.
Percurrisse polum, morituro?.....

Et qu'importe, dit un contemporain, « qu'importe après tout que la journée de demain soit sûre ou incertaine? Qu'importe que l'avenir nous appartienne ou ne nous appartienne pas? La vérité est-elle moins belle, et Dieu est-il moins grand? Le monde croulerait, qu'il faudrait philosopher encore; et j'ai la confiance que si jamais notre planète est victime d'un cataclysme, à ce moment redoutable, il se trouvera des hommes qui, au milieu du bouleversement et du chaos, auront une pensée scientifique, désintéressée, et qui, oubliant leur mort prochaine, discuteront le phénomène pour en tirer des conséquences sur le système général de l'univers. »

FÊTE AGRICOLE DE VAYRAC.
Dimanche 27 septembre 1868.

Programme de la fête. — Matin : 10 h. 1/2. — Bal champêtre. — Mât de Cocagne. — Tournoi. — Jeu de la Pomme. — Jeu de la Poêle.

Soir : 2 h. et demie. — Distribution solennelle des primes. — 4 heures : jeu de loie; jeu du tonneau; course aux ânes; course aux sacs; course aux cruches, etc. — 8 h. : Brillante illumination; lanternes vénitiennes; feu d'artifice; ballon. — 10 h : retraite aux flambeaux.

Nota. — Rien de ce qui pourra amuser et intéresser le Public ne sera négligé.

Faits Divers

De tous les journaux financiers, le premier incontestablement est la *Semaine financière*, qui par suite de la maladie prolongée de M. Eugène Forcade, vient de changer de mains.

Vendue hier à l'enchère, dans l'étude de M^e Bouchard, notaire, sur la mise à prix de 40,000 fr. elle a été poussée jusqu'à 172,500 francs. C'est à ce prix qu'elle a été adjugée à MM. Janty, directeur de la *France*, Gibiat directeur du *Constitutionnel*, et Emile de Girardin, directeur de la *Liberté*, qui vout, dit-on, lui imprimer la plus vigoureuse impulsion. Il est déjà question de la formation immédiate d'un comité de sept membres qui se livrerait à l'examen préalable de toutes les affaires nouvelles, et qui statuerait sur elles comme le comité d'escompte de la Banque de France prononce sur les effets qui lui sont présentés, admettant les uns, rejetant les autres.

EXÉCUTION A OLD BAILEY.

Ce matin, à 9 heures, Alexandre-Arthur Mackey, condamné dans les dernières assises de la cour criminelle centrale pour avoir tué M^{me} Grossmith, femme d'un gargarier de Northolgate, a été exécuté dans l'enceinte de la prison de Newgate : c'est la première exécution qui ait eu lieu dans la capitale, conformément aux prescriptions de l'acte de la dernière session du parlement. Ça et là quelques groupes s'étaient formés dans les alentours et en face de la prison. Le drapeau noir avait été hissé sur la prison dont la cloche tintait le glas funèbre.

L'exécution a eu lieu dans une cour spacieuse entourée de hautes murailles immédiatement derrière la chapelle en la présence de M. le sheriff, M. Arthur, les sous-sheriffs, le gouverneur de Newgate, le médecin de la prison, le chapelain et une demi-douzaine de représentants de la presse. L'échafaud avait été dressé et recouvert d'un drap noir. Il était protégé par de formidables barrières gardées par les policemen. A neuf heures moins un quart, la cloche a redoublé ses tintements et à 9 heures précises le condamné, jeune homme de 18 ans, montait les degrés de l'échafaud, accompagné du chapelain et priant à haute voix et avec ferveur; on lui avait fait sa toilette, il

était pâle comme la mort. Pendant qu'on disposait la corde autour de son cou, il continuait de prier, demanda à Dieu m. s. é. r. d. e. de la manière la plus touchante et il a été lancé dans l'éternité priant encore.

A ce moment terrible le drapeau noir s'est déronlé devant l'entrée de la prison et, pendant un quart d'heure, la cloche a continué de sonner le glas funèbre. A dix heures, le corps qui avait été suspendu pendant une heure a été détaché et placé dans un cercueil et, après l'enquête du coroner il sera inhumé ce soir dans l'enceinte de la prison.

(Times du 8).

M. N. Joly a fait connaître à l'Académie de Toulouse un cas de monstruosité assez rare, pour que la science n'en ait enregistré jusqu'à présent que cinq ou six exemples. Il s'agit d'un œuf de poule très-gros et complet, renfermant un autre œuf également complet, qui a été obligamment communiqué à M. Joly par M. Brun, directeur du musée d'histoire naturelle de Montauban, et dessiné par M. Ed. Wallon, directeur de l'établissement de pisciculture de la même ville. Par un hasard des plus heureux l'auteur du mémoire lu à l'Académie a eu l'occasion d'observer trois fois, depuis 1862, des œufs de poule inclus l'un dans l'autre, et M. Lavocat vient de lui en signaler un 4^e qui fait partie des collections de l'École vétérinaire de Toulouse.

M. Joly explique le mode de formation de ces œufs singuliers, et fait remarquer leur analogie grande avec ce genre de monstruosité qu'on observe quelque fois chez l'espèce humaine (même dans le sexe mâle) et qu'on désigne sous le nom de *fœtus et fœtu*.

Voici un moyen de conserver les roses fraîches et de les retrouver en hiver :

Quand fleurissent les dernières roses des quatre saisons, ou toutes autres roses remontantes, coupez les boutons au moment où ils vont s'épanouir, cachez la queue avec de la cire, enfermez ensuite chaque bouton de rose dans un cornet de papier épais, assez large pour que la fleur ne touche pas; collez le tour du cornet pour que l'air ne puisse y pénétrer, suspendez les boutons par la queue dans une armoire. S'ils peuvent être isolés, cela n'en sera que mieux.

L'hiver, quand viendra le moment de vous parer de vos roses, défaites le cornet, coupez le

bout qui a été cacheté, brûlez ensuite l'extrémité de la queue, placez la fleur dans de l'eau bien fraîche, et, au bout de deux heures, vous aurez une charmante rose tout nouvellement épanouie.

Annonces Judiciaires.

PREFECTURE DU LOT

Arrondissement de Cahors

Commune de Montcuq

Cession de terrain pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 28, de Lolmie à Villefranche, partie comprise dans la commune de Montcuq.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Par acte passé devant Monsieur le Maire de la commune de Montcuq, le sieur Lagard (Joseph), boulanger, a cédé au département, pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 28, de Lolmie à Villefranche.

SAVOIR :

8 ares 80 centiares de terre,
4 ares 00 c. de terre,
moyennant la somme de sept cent soixante-dix francs ci. 770 fr.

Cahors, le 10 septembre mil huit cent soixante-huit.

Le Préfet du Lot,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Signé : LARRIBE.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^e Bousquet-Pontié, avoué.
La vente par suite de surenchère du sixième des immeubles saisis à Jean Laborie, fils, entrepreneur à Figeac, aura lieu le 1^{er} octobre au tribunal de Figeac, à deux heures. Mises à prix 1^{er} lot 5,312 fr.; 2^e lot 1,470 fr.; 3^e lot 3,750 fr.

Etude de M^e Henri Malrieu, huissier à Latronquière
Le 28 mars 1865 une vente d'immeubles a été faite par Pierre Campbellé, en faveur de Baptiste Barrès, cultivateur à Souceyrac. Copie de cet acte de vente a été donné au vendeur, et à M. le procureur Impérial.

(Extrait du *Mémorial de Figeac*, du 10 septembre.)

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

ORFÈVRE CHRISTOFLE

MANUFACTURE à Paris, rue de Bondy, 36. COUVERTS ALFÉNIDE. Représentants dans les principales villes DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

Fidèles aux principes qui nous ont toujours guidés : LIVRER AU MEILLEUR MARCHÉ POSSIBLE LES MEILLEURS PRODUITS, POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉNIDE.

Ces améliorations sont : 1^o Suppression du métal jaune dans la fabrication des couverts; 2^o Emploi exclusif du métal blanc, DIT ALFÉNIDE, pour cette fabrication; 3^o Augmentation de la charge d'argent; 4^o Abaissement du prix des couverts.

Notre représentant est : à Cahors, MM. Mandelli frères.

ALFÉ NIDE CHRISTOFLE

On demande un représentant dans chaque ville ou canton, pour la vente d'un objet de 1^{re} utilité. Il pourra se créer un fort revenu dans ses moments de loisir. — S'adresser franco au Directeur de l'Alliance à Chaux-de-Fonds (Suisse), et joindre 30 c. de timbres-poste pour la réponse franco.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE
FONDS DE GARANTIE : VINGT-SEPT MILLIONS

PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS : MOITIÉ DE BÉNÉFICES
Les Assurés reçoivent, au mois de mai de chaque année, le produit de la Participation qui est calculée sur le montant des primes versées.

RESULTAT DE LA PARTICIPATION POUR L'ANNEE 1866.

Assurances vie entière (comme pour l'année 1865 et 1866).... 4 fr. 20 c. pour 100.
Assurances mixtes (comme pour l'année 1866)..... 5 fr. 40

ENVOI FRANCO DE NOTICES, EXPLICATIVES.

S'adresser à Paris, au siège de la Compagnie, rue de Lafayette, au coin de la rue Laffite, ancienne rue de Provence, 40, et à M. Gobert, agent-général à Cahors, maison du Palais-National, boulevard Sud-Est.

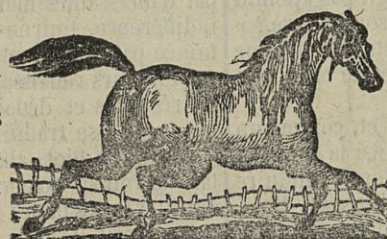
2 fr. 40 par an. **L'ÉPARGNE** 52 Nos par an.

BUREAUX 7, place de la Bourse, 7. BUREAUX 7, place de la Bourse, 7. PARIS. PARIS.

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire, et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes places de l'Europe, etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontbouillant, chevalier de la Légion d'honneur, D^r-gérant du journal, 7, place de la Bourse, Paris.

POSTE AUX CHEVAUX.

M. ANDREAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galern Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

A VENDRE

BARRIQUES VIDES

en Chêne et Châtaignier. S'adresser à M. LARTIGUE, marchand de vins, faubourg St-Georges, couvent de M^{me} Penchenat. Propriétaire-gérant : A. LAYTON.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi;



Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES. S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

A VENDRE

A Vendre ou à Louer

UN JOLI DOMAINE D'une contenance de 30 hectares, situé à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de : Maison et autres Bâtimens nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Prés, Pâtures, et Vignes principalement. Source d'eau-vie ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contiguë et attenant à la route départementale n^o 11.

S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à M^{me} veuve FOURGOUS, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement.

Trois mois 17 fr. **LE TEMPS** Six mois 34 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef : A. NEEFFZER

Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre

à Paris.